

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N°.25062301

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de NAKAR,
le 23/06/2021, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 360003880
- Marque : HEXING
- Type : HXF300
- Constante d'impulsion : 10.000 imp/KWh
- Rapport TC : 500/5 (A) / Rapport TP : 111 (V)
- Classe : 0,5 S Année : 2021
- Calibre : 3x57.7/100.230/1.000V 1(10)A Fréquence : 50Hz
- Indexes : k1 13.4.121.KWh, k2 41.656.KWh, (k1+k2) 175.777.KWh, Pmax 25.9KW

Installé et utilisé par Mr Ministère des sports

à l'adresse Stade Demba DIOP

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistants

A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier 246318 C/C
Plombs falsifiés
Autres plombs 246341: RAZ
240229: Couvercle sup

A3 - Capots

- dévissé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

B1 – Circuit du compteur

- Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

RAS

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

CLIENT

absent

Protocole d'étalement des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 23/04/2025 à 10 H 16

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N° 3600.3880. Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

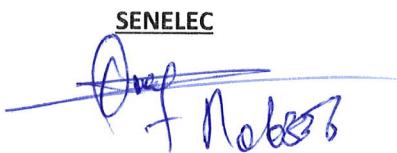
- Prénoms et noms : Ministère des sports
- Raison Social :
- Adresse : Stade Demba DIOP
- Type de compteur : HXF300
- Compte de contrat : 22 000 608392

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat) N° 250423.01 du 23/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

- CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELECLE CLIENT